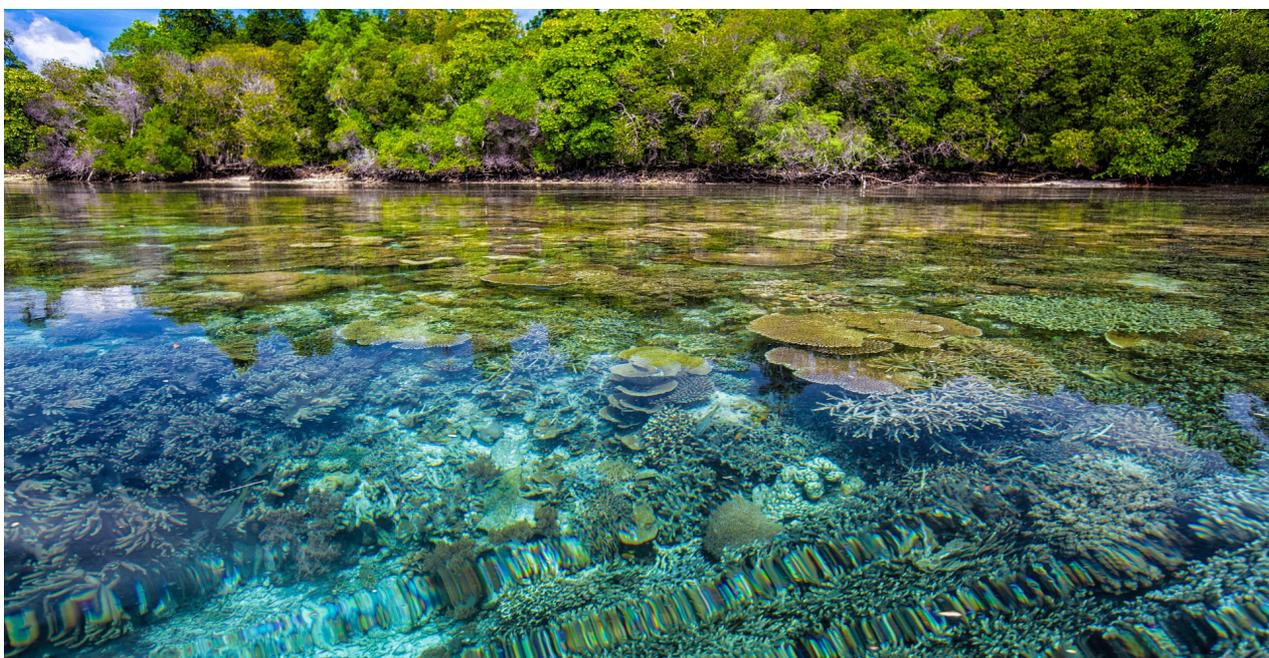


# DOSSIER DE PRESSE

## DÉMARRAGE DES TRAVAUX DE MISE EN OEUVRE DE L'AGENCE RÉGIONALE DE LA BIODIVERSITÉ



### Faire de la biodiversité un objectif de citoyenneté



« Nous devons prendre conscience de l'opportunité que représente notre biodiversité et parvenir véritablement à nous l'approprier. Nous avons la particularité de disposer d'une faune et d'une flore exceptionnelles. Notre biodiversité recèle un véritable trésor et nous devons la protéger et l'optimiser pour les futures générations, puisqu'elle représente l'un des leviers les plus puissants du développement et de la croissance économique des prochaines années»

Ary Chalus

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN OBJECTIF DE CITOYENNETÉ

## Les travaux de préfiguration d'une Agence Régionale de la Biodiversité (ARB) en Guadeloupe démarrent

*Tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'érosion de la diversité du vivant constitue la sixième crise d'extinction à l'échelle planétaire.*

*La biodiversité s'érode à un rythme jamais égalé, et la Guadeloupe est particulièrement concernée par cette situation.*

*En effet, notre archipel se situe dans l'un des 34 points chauds de la biodiversité à l'échelle de la planète, c'est-à-dire dans un endroit riche de sa biodiversité mais particulièrement fragile et vulnérable. Au regard de cette situation, la Région Guadeloupe souhaite faire de la préservation de la biodiversité une priorité d'action en accélérant la mise en œuvre d'opérations structurantes pour le territoire.*

**La biodiversité est l'affaire de tous, partout dans l'Archipel. Elle doit devenir un objectif de citoyenneté !**

La Région Guadeloupe, l'Agence Française de la Biodiversité et l'État ont décidé de passer à la vitesse supérieure en matière de préservation de la biodiversité en Guadeloupe. La préfiguration d'une Agence Régionale de la Biodiversité est une des actions communes qui s'inscrit dans ce cadre. Cette nouvelle structure renforcera l'ingénierie de la biodiversité nécessaire à tous les territoires et à toutes les composantes de la société Guadeloupéenne.

**Le Président de Région, Ary Chalus, a donc le plaisir de vous inviter à la signature de la convention partenariale de préfiguration de l'Agence Régionale de Biodiversité en Guadeloupe (ARB) :**

**Vendredi 30 novembre à 10h à l'hémicycle de l'Hôtel de Région à Basse-Terre**

Cette réunion sera l'occasion d'informer le public de la mise en œuvre du projet : les travaux à réaliser pour la création de l'ARB et les autres chantiers structurants mis en œuvre par la Région Guadeloupe, en collaboration avec l'Agence Française pour la Biodiversité et l'État.



Contact Presse Région Guadeloupe : Françoise Moutou, [fmoutou@cr-guadeloupe.fr](mailto:fmoutou@cr-guadeloupe.fr), 0690474779

## Une diversité biologique guadeloupéenne remarquable

En raison de sa situation géographique au sein de l'arc des Petites Antilles, de sa configuration géologique et de son relief, l'archipel de la Guadeloupe présente une importante diversité de milieux naturels terrestres et marins, ainsi qu'une richesse tant faunistique que floristique particulièrement remarquable.

D'un point de vue géologique, la présence d'îles de natures différentes a favorisé des formations végétales et des faunes originales et variées dont la coexistence est unique dans les Antilles. Le nombre d'espèces végétales par unité de surface aux Antilles françaises est 88 fois plus important qu'en métropole. On dénombre ainsi autant d'espèces d'arbres sur une île comme la Désirade, soit une centaine, que dans toute la France hexagonale. Ainsi, sur les 1 800 espèces que compte la flore vasculaire indigène de Guadeloupe, 241 sont endémiques des Petites Antilles et 24 strictement endémiques de la Guadeloupe. Avec 14 espèces de mammifères terrestres, plus de 250 oiseaux, 20 reptiles, 4 amphibiens, et plus de 3 000 d'insectes répertoriés (représentant moins de la moitié des insectes vraisemblablement présents), la diversité animale est également remarquable et se singularise par des taux d'endémisme importants. Des espèces, nouvelles pour la science notamment chez les invertébrés, y sont encore régulièrement découvertes.

L'archipel Guadeloupéen, à l'instar des autres îles antillaises, abrite également des populations de nombreuses espèces emblématiques marines, la plupart inscrites dans les conventions internationales (CITES), sur la liste rouge de l'UICN, dans les annexes de la convention de mer régionale de Carthagène, et font l'objet d'une réglementation ou d'une protection à un échelon local ou national, et parfois de plans de restauration (tortues marines) : 49 espèces de requins, 24 espèces de mammifères marins, 5 espèces de tortues marines, d'importantes colonies d'oiseaux marins ou limicoles à statut (Fou à tête rouge, Sterne Pierregarin, Pélican brun, Sterne de Dougall,..), langoustes, lambi...

Pour ces populations, migratrices ou non, représentant un attrait touristique certain, les îles antillaises sont des refuges, des haltes migratoires où se situent des habitats essentiels à leur cycle de vie (croissance, reproduction, migration, alimentation).

Enfin, la Guadeloupe abrite une diversité élevée d'habitats marins, dont une particularité est leur imbrication dans l'espace. Au-delà de la fonction propre qu'apporte chaque habitat, notamment pour les communautés vivantes et parfois particulières qu'ils abritent, ces mosaïques d'habitats offrent une infinité de combinaisons, permettent de nombreux échanges de matière, d'individus et accroissent le potentiel fonctionnel de chaque habitat pris isolément. On peut penser ici aux culs de sacs marins, qui regroupent des habitats imbriqués de la mer jusqu'à la terre (des récifs coralliens, aux herbiers, aux mangroves). Ces milieux jouent un rôle fonctionnel majeur pour les ressources halieutiques locales.

Parmi ces habitats, on peut citer les mangroves, les herbiers de magnoliophytes marins et les formations coralliennes (bioconstructrices de récifs ou non), qui cumulent une grande partie des fonctionnalités écologiques côtières connues.

Ainsi, les Antilles et l'archipel guadeloupéen ont été reconnus, au niveau international, comme l'un des 34 « points chauds » de la biodiversité mondiale.

Toutefois, des pans de connaissance restent encore à compléter en ce qui concerne certains groupes taxonomiques (végétaux non-vasculaires, invertébrés, espèces marines...) et demeurent à investiguer pour ce qui relève d'une part de la diversité des habitats marins (absence de typologie et de cartographie complète) et d'autre part, de la fonctionnalité des écosystèmes.



## De nombreux espaces naturels terrestres préservés et valorisés

La Guadeloupe dispose de plus de 700 km<sup>2</sup> de forêts naturelles et semi-naturelles, et d'un réseau hydrographique dense qui lui permet de bénéficier d'une réserve en eau abondante et de qualité. La Guadeloupe abrite également d'autres écosystèmes patrimoniaux tels que les récifs coralliens, les mangroves et les herbiers, les forêts marécageuses ou les formations xérophiles.

Ces espaces naturels sont inventoriés dans plus de 80 zones naturelles d'intérêts écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), tant terrestres que marines, ainsi que dans un réseau d'aires protégées constitué du Parc National de Guadeloupe (PNG), de trois réserves naturelles nationales, de forêts publiques, de terrains du conservatoire du littoral, de zones protégées par arrêté de protection de biotope, de sites inscrits et classés, d'un sanctuaire pour les mammifères marins et d'espaces reconnus au niveau mondial au titre de la convention de Ramsar et du programme « *Man and biosphere* » de l'UNESCO.

Au total, 20% de la surface de la Guadeloupe sont des espaces protégés.

### Passer à la vitesse supérieure

Cette politique de préservation des espaces ne suffit plus aujourd'hui si l'on souhaite limiter l'érosion de la biodiversité.

Il est nécessaire d'assurer un continuum de préservation de la biodiversité à l'échelle de l'ensemble du territoire de l'Archipel. C'est pourquoi, la Région Guadeloupe, l'Agence française pour la biodiversité et l'Etat ont décidé d'unir leurs forces pour..

### ... Renforcer la connaissance

La Guadeloupe, à l'instar d'autres îles, est un territoire privilégié pour la recherche et l'action en matière de biologie de la conservation et de restauration écologique. L'analyse précise de la biodiversité et son évolution ne peut se passer d'une revue exhaustive de l'existant. Or à ce jour, les données existent mais elles sont parcellaires, éparses ou absentes. Il faut donc remédier à cette situation et dédier des moyens pour pérenniser les suivis des espèces et de leurs habitats sur le long terme, lancer des programmes de recherche innovants et créer un observatoire régional de la biodiversité, outil indispensable à la mise en œuvre de toute politique publique.

### Mobiliser les citoyens,

*autour de la biodiversité ordinaire.*

La biodiversité ordinaire est l'ensemble de la nature vivante qui nous entoure et qui représente 80% des espèces dans le monde, alors qu'elle nous apparaît « banale ».

Elle est donc vitale et indispensable pour l'humanité, au sens où elle est partout sur la planète. L'enjeu est de taille : il s'agit surtout d'améliorer nos modes de production alimentaire, énergétique, le développement de nos villes, de nos infrastructures mais également nos modes de consommation.

C'est donc mettre l'accent par exemple sur le développement des jardins créoles, de l'arbre en ville, des vergers conservatoire ...



## Faire de la biodiversité un pilier de l'économie Guadeloupéenne

La biodiversité exceptionnelle de la Guadeloupe représente un atout majeur pour la qualité de vie de ses habitants et le développement d'un tourisme responsable et durable dont les retombées permettront le développement harmonieux et équilibré du territoire. Il convient par conséquent d'aménager le territoire en conciliant protection de l'environnement et développement économique et social.

Garant de la qualité des ressources naturelles, du bien-être et de la qualité des paysages, les espaces naturels de la Guadeloupe constituent un patrimoine valorisable à bien des égards. A titre d'exemples, le cœur forestier du parc national accueille plus de 500 000 visiteurs par an ; les îlets Pigeon, plus de 80 000 plongeurs, et les deux réserves naturelles nationales de la Désirade plus de 40 000 visiteurs. La réserve biologique dans le nord Grande-Terre, récemment créée, peut permettre de diversifier l'offre éco-touristique et de loisir.

D'autres projets sont en cours, notamment une réserve naturelle à Marie-Galante qui pourrait, par la protection de ce patrimoine, constituer un élément très attractif concourant au développement durable de ce territoire isolé.

Ainsi, l'archipel de la Guadeloupe en préservant sa biodiversité, pourra développer une stratégie touristique liée à son patrimoine naturel. Dans ce cadre, une politique visant à développer un accueil touristique spécialisé dans la protection de l'environnement (labellisations écologiques des hébergements, labellisation charte européenne du tourisme durable) permettra de diversifier l'offre touristique.

En outre, une attention à la valorisation de molécules d'intérêt quelle que soit sa finalité stimulerait potentiellement le secteur des biotechnologies.

Enfin, la biodiversité et ses usages traditionnels sont également à la base d'une économie restant encore largement à découvrir. À ce titre, le « Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation », plus communément appelé « Protocole de Nagoya sur l'accès et le partage des avantages (APA) » de la « Convention sur la diversité biologique », encadre l'utilisation, qu'elle soit scientifique ou commerciale, des ressources génétiques des plantes, des animaux ou d'autres organismes. L'exploitation de ces ressources pourrait potentiellement générer des activités qui bénéficieraient au territoire.

## Créer des effets leviers grâce aux solutions fondées sur la nature

(Exemple : politique d'adaptation au changement climatique basée sur la reconquête des milieux naturels)

## Lutter contre les espèces envahissantes et restaurer la biodiversité

La préservation et la restauration de la biodiversité dépendent fortement de la qualité des milieux et de la nécessité de lutter efficacement contre les facteurs qui les affaiblissent, notamment les pollutions chroniques (assainissement, déchets, lumières, etc) et le développement et l'introduction d'espèces exotiques. La liste des espèces invasives et envahissantes est à compléter/actualiser, et les études sur leurs impacts et moyens de lutte doivent se poursuivre. Enfin, des travaux sur la vente locale et les imports (en lien avec les douanes notamment) est à associer à la sensibilisation du grand public.

## Disposer d'une communication adaptée vers les citoyens

(Exemple : campagne de communication d'ampleur visant à faire découvrir notre biodiversité)

## Faciliter les coopérations régionales

(Exemple : sanctuaire des mammifères marins)

## Les chantiers d'envergure mis en place en 2018-2019

La Région Guadeloupe, l'agence française pour la biodiversité et l'Etat ont engagé 4 chantiers structurants en 2018 et 2019 afin de faire de la biodiversité un véritable objectif de citoyenneté en Guadeloupe.

Il s'agit de :

- **Réaliser le schéma régional du patrimoine naturel et de la biodiversité** qui définit la stratégie régionale de biodiversité, le schéma de mise en valeur du patrimoine naturel et de la biodiversité ordinaire qui mettra en valeur les savoirs traditionnels et le jardin créole, et le schéma régional de cohérence écologique pour les continuités écologiques soient une réalité sur le territoire. Ce schéma fera l'objet d'une large concertation avec les acteurs de la biodiversité mais également les entreprises et citoyens.
- **Soutenir les communes et intercommunalités qui réalisent des opérations de préservation de la biodiversité.** Il s'agit de déployer l'opération « territoires engagés pour la nature » (TEN). Cette opération est menée dans 11 régions de France. Cette opération permet de démultiplier massivement l'action de tous en faveur de la biodiversité pour agir à la hauteur des risques de dégradation.

«Territoire engagé pour la nature» permettra notamment de :

- faire émerger et reconnaître des projets de territoire à l'échelle des communes et intercommunalités en faveur de la biodiversité.
- leur donner une visibilité plus grande et une reconnaissance nationale et régionale,
- soutenir et amplifier les dynamiques à l'œuvre (démarche de progrès et essaimage) et conforter l'action dans la durée,
- favoriser la mise en cohérence des différentes politiques et outils (dont les financements) liés à la préservation, à la gestion et au suivi de la biodiversité et de l'eau,
- faciliter l'articulation entre les échelles nationale / régionale / locale.

- **Soutenir le mouvement associatif à travers la mise en place d'un appel à projets annuel en faveur de la biodiversité.** Un appel à projets destiné au monde associatif sera lancé dès le début de l'année 2019 afin de soutenir les opérations de préservation de la biodiversité menées par le mouvement associatif. Il visera à soutenir les petites opérations menées à l'échelle des quartiers et sections.

- **Préfigurer une agence régionale de biodiversité.** Cette future agence se veut être un outil d'ingénierie de la biodiversité au service des territoires et des acteurs économiques. Pour cela, elle devra contribuer à faire de la biodiversité l'affaire de tous, partout sur le territoire.

Elle devra notamment :

- Créer une valeur « ajoutée » par rapport à la situation actuelle
- Assurer une meilleure coordination de l'action publique en faveur de la biodiversité,
- Assurer la mise en œuvre effective des plans d'actions issus des différents schémas
- Faire prendre en compte la préservation de la biodiversité de l'Archipel dans les politiques publiques.
- Mettre en œuvre des opérations contribuant à la préservation de la biodiversité,

La définition de ce nouvel outil régional sera réalisé en collaboration étroite avec :

- Le département,
- Les agglomérations et communauté de communes,
- Le comité de l'eau et de la biodiversité,
- Le conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement,
- Et deux personnalités qualifiées : Pamela Obertan, Docteure en sciences politiques, maître de conférence à l'Université des Antilles, Ferdy Louisy, Président du parc national de la Guadeloupe, vice - président de l'agence française pour la biodiversité, maire de Goyave.

### La phase de préfiguration durera 18 mois.

Un chargé de mission « de préfiguration de l'ARB » sera chargé d'animer la conduite de la démarche partenariale et le processus de concertation. A l'issue des 18 mois, son rapport devra mentionner notamment, le statut juridique, les modalités d'organisation et de fonctionnement ainsi que les missions à exercer par l'ARB.



Mise en oeuvre du projet en partenariat avec :

